

**COMMUNE  
DE MEYRARGUES**



**Séance du jeudi 21 mars 2024  
à 19h30**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Avant pris part à la délibération
27	27	26

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

Secrétaire de séance :		Sandrine HALBEDEL.
Conseillers municipaux présents :	22	Fabrice POUSSARDIN, Philippe GREGOIRE, Sandra THOMANN, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL, Eric GIANNERINI, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Gérard MORFIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Gilles DURAND, Pierre BERTRAND, Frédéric BLANC, Béatrice MICHEL, Peggy MAGNETTO, Louis BURLE, Dominique GIRAUD, Gilbert BOUGI, Philippe NAHON, Audrey REMEDIOS BRUN, Dominique GIRAUD-CLAUDE, Sabrina SMATI.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	4	Daniel BARBIER (à Brigitte DAILCROIX), Mireille JOUVE (à Béatrice MICHEL), Emilie KACHKACH (à Maria-Isabel ROSADO MARCHENA), Stéphane DEPAUX (à Gilbert BOUGI).
Conseiller municipaux absents sans pouvoir :	1	David FRUTTERO.

**Délibération n°** D2024-33FS

**Objet :** POLITIQUE FONCIERE – EXERCICE 2023

**Exposé des motifs :**

Un bilan des cessions et des acquisitions doit être présenté au conseil municipal lors de la séance du vote du compte administratif de l'exercice écoulé.

ACQUISITIONS		
Parcelles	Tiers	Montant
AY 22	SCI Charleston	1 €

CESSIONS		
Parcelles	Tiers	Montant
BA 211	Mme Ch. B.	5 000 €

**Visas :**

Où l'exposé des motifs rapporté ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article L.324-1 du code de l'urbanisme ;  
Vu la loi 93-122 du 29 janvier 1995 ;  
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 ;  
À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour ;

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300595-20240321-02024\_33FS-

**Le Conseil Municipal PREND ACTE**  
des acquisitions et des cessions foncières au cours de l'exercice 2023.

Les secrétaires de séance,  
Sandrine HALBEDEL

Le Maire,  
Fabrice POUSSARDIN



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.*

**Acte rendu exécutoire**

après publication sur le site internet de la commune  
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le

après transmission au délégué du représentant de  
l'Etat dans l'arrondissement

*17 avril 2024*

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2024

Application agréée E-legalite.com

95\_DE-013-211300595-20240321-02024\_33FS-